



**Pour un
enseignement libre**

**et des parents
d'élèves
responsables**

apel
Le souffle de la liberté





L'Apel est la plus importante association nationale de parents d'élèves

90 ans
d'histoire

Au service de
2 millions
d'élèves

Présente dans
5 000
établissements

Plus de
900 000
adhérents

« Le mouvement des Apel représente les familles qui, dans la diversité de leurs identités sociales, culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, ont librement choisi de confier leurs enfants à un établissement catholique d'enseignement. »

(Projet du mouvement des Apel)

5 missions essentielles

- **Défendre la liberté d'enseignement** et le libre choix de l'école.
- **Représenter les parents d'élèves** au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics.
- **Participer au débat éducatif national.**
- **S'impliquer dans la vie des établissements scolaires.**
- **Soutenir les parents** dans les domaines de l'éducation et de la scolarité.



L'Apel est un mouvement animé par des convictions éducatives fortes

Près de 90 ans
d'histoire
au service
de l'éducation

1930

Création de la première association de parents d'élèves de l'enseignement libre, à Marseille, avec 1 750 familles adhérentes. L'union nationale des Apel voit le jour 5 ans plus tard.

1945

Lancement de *La Famille Éducatrice*, revue du mouvement des Apel devenue *Famille & éducation* en 1993.

1951

Les lois Marie et Barangé impliquent la création d'une association dans chaque école du premier degré. Les Apel d'établissement se multiplient et le mouvement se structure, avec la création d'échelons départementaux.

Les parents sont les premiers et ultimes éducateurs de leurs enfants.

Aucune responsabilité éducative n'est aussi importante que celle des parents. Premiers éducateurs dans le temps et en importance, ultimes car toute décision éducative leur revient.

La liberté du choix de l'école et la liberté de conscience sont deux libertés fondamentales.

Nous veillons au maintien des conditions réelles d'exercice de cette liberté en nous mobilisant pour que les postes d'enseignants et les moyens financiers soient accordés, comme le prévoit la loi, à parité avec l'enseignement public.



Les parents sont membres de la communauté éducative et y jouent un rôle essentiel.

Chaque parent d'élève est un acteur de la vie de l'établissement, comme les autres membres de la communauté éducative (chef d'établissement, équipe enseignante, personnel d'encadrement et administratif, gestionnaires, élèves, etc.).

L'éducation doit prendre en compte toutes les dimensions de la personne.

Être parent nous donne des droits, mais aussi des devoirs. L'enjeu principal est de faire grandir son enfant pour qu'il devienne ce qu'il est réellement, en l'accompagnant dans la définition d'un véritable projet de vie.

1959

Le 1^{er} congrès national de l'Apel, à Caen, concrétise la volonté du mouvement d'être force de proposition dans le domaine éducatif.

1967

C'est lors du Congrès de Lyon que l'Apel fait émerger le concept de communauté éducative.

1984

L'Apel joue un rôle déterminant lors des manifestations pour la défense de l'école libre.

2000

Le projet du mouvement des Apel est promulgué : il en détaille les convictions et les orientations.

2014 ...

Suite à une proposition faite au congrès de Strasbourg, la charte éducative de confiance, visant à renforcer la relation école-famille, voit le jour dans les établissements.



L'Apel est organisée
pour **défendre**
et **soutenir**
les **parents**

Une organisation nationale

Plus de
900 000
adhérents



5 000 **Apel d'établissement**

Chaque association de parents d'élèves de l'enseignement libre est régie par la loi 1901. Les Apel participent à la vie et à l'animation des établissements. Elles ont un rôle d'accueil, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves.

98 **Apel départementales**

- Elles regroupent les Apel d'établissement.
- Elles représentent les parents d'élèves auprès des instances départementales de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.
- Elles animent le réseau des Apel de leur territoire et assurent la formation de leurs responsables.

31 **Apel académiques**

- Elles regroupent les Apel départementales.
- Elles représentent les parents d'élèves auprès du comité académique de l'Enseignement catholique, du rectorat et du conseil régional.
- Elles coordonnent l'action des responsables départementaux et organisent leur formation.

1 **Apel nationale**

- Elle est dirigée par un conseil d'administration appelé Bureau national.
- Elle est en contact régulier avec le ministère de l'Éducation nationale.
- Elle siège au Conseil supérieur de l'éducation et dans des commissions spécialisées, ainsi qu'au Comité national de l'Enseignement catholique.
- Elle participe à de nombreux groupes de travail de l'Enseignement catholique sur des questions éducatives et scolaires.
- Elle participe au débat éducatif national.
- Elle forme et soutient dans leur action les responsables des différents échelons du mouvement.
- Elle développe des services à destination des parents adhérents.

L'Apel joue un rôle clé dans la vie de l'établissement

- **Accueil des nouveaux parents.**
- **Mise en place et formation** des équipes de parents-correspondants.
- **Animation du Bureau de documentation et d'information** sur l'orientation.
- **Représentation des parents** au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion.
- **Organisation de Rencontres parents-école®**, de conférences-débats, de la fête de l'école.
- **Représentation auprès des élus locaux.**
- **Soutien des familles** ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.
- **Organisation d'actions** mettant l'école en lien avec le monde professionnel.





L'Apel propose des services concrets pour les parents



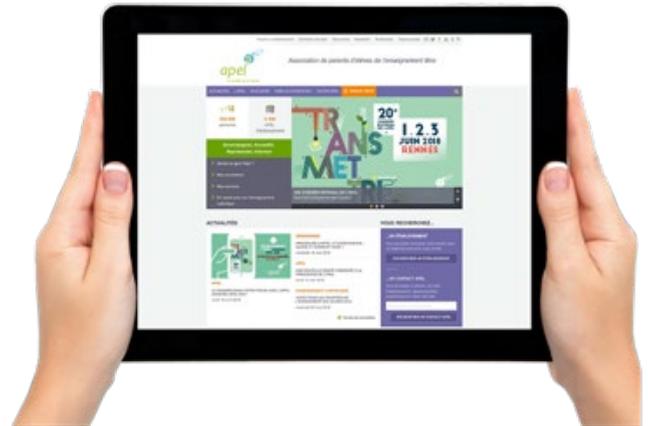
Le magazine **Famille & éducation**



Édité à plus de 900 000 exemplaires, le magazine de l'Apel propose tous les deux mois des informations pratiques, des témoignages, des conseils et des pistes de réflexion sur la scolarité et les grandes questions éducatives.



Le site internet **www.apel.fr**



Conçu pour répondre à toutes les questions des parents concernant l'éducation et la scolarité de leurs enfants, le site leur permet également de se tenir informés sur l'actualité éducative et la vie du mouvement des Apel.



La plateforme téléphonique **Apel Service**



Une équipe de spécialistes (psychologues, éducateurs spécialisés, conseillers scolaires, etc.) répond à toutes les questions des parents au 01 46 90 09 60, du lundi au vendredi

de 9h à 18h, sauf le mardi de 14h à 19h. L'anonymat et la confidentialité sont garantis.



Le service **Information et conseil aux familles**



Un service présent dans la plupart des académies et des départements pour :

- initier et soutenir la mise en place d'actions autour de l'orientation, la découverte des filières et des métiers, le rapprochement avec le monde professionnel ;
- accompagner les parents ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.



L'Apel participe
activement au **débat**
éducatif national

Organisation apolitique et non confessionnelle,

l'Apel est régulièrement sollicitée pour partager ses réflexions et recommandations, sur les questions relatives à l'éducation et à l'enseignement privé associé au service public d'éducation.



Elle est régulièrement en contact avec les responsables politiques :

- du gouvernement et des délégations interministérielles ;
- de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- des conseils régionaux, départementaux et municipaux ;
- des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Elle est active au sein de nombreux organismes officiels, en particulier :

- le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur ;
- le Conseil national de l'éducation populaire de la jeunesse (CNEPJ) ;
- le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ;
- le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ;
- la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ;
- la Commission armées-jeunesse (CAJ).



Elle est membre de plusieurs associations œuvrant dans l'intérêt des parents au niveau national ou international :

- l'Association européenne des parents d'élèves (EPA) ;
- l'Organisation internationale de l'Enseignement catholique (OIEC) ;
- l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).



www.apel.fr